

FONDS ORIENTÉS PAR LES DONATEURS

RESSOURCE À L'INTENTION DES DONATEURS



FONDS ORIENTÉS PAR LES DONATEURS

Ressource à l'intention des donateurs

Ce document fait partie d'une série de quatre documents de référence portant sur les fonds orientés par le donateur qui visent à informer les organismes de bienfaisance, les donateurs, les professionnels du secteur financier ainsi que les fondations qui administrent ces fonds. Il s'adresse tout particulièrement aux donateurs et aux personnes qui envisagent de recourir à ce type de fonds pour effectuer des dons de bienfaisance. Les quatre documents ont été rédigés par un groupe de travail mis sur pied par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (ACPD), composé de praticiens, de collecteurs de fonds, de spécialistes juridiques et de chercheurs.



Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez consulter le document intitulé Le pouvoir de la philanthropie : survol des fonds orientés par les donateurs.

Définition et résumé

Le fonds orienté par le donateur (FOD) est un fonds établi auprès d'un organisme de bienfaisance enregistré au nom d'une personne, de plusieurs donateurs, d'un groupe, d'une association ou d'une entreprise. Il permet aux donateurs de faire un don de bienfaisance, de recevoir immédiatement un reçu fiscal et de recommander que soit versée une aide financière à certains organismes de bienfaisance sur une période déterminée.

Il s'agit d'un véhicule philanthropique simple et pratique pour effectuer des dons de bienfaisance stratégiques; les donateurs peuvent ainsi centraliser leurs dons et planifier les distributions à un ou plusieurs organismes de bienfaisance enregistrés sur une longue période. Les FOD connaissent une croissance exponentielle. Il est donc important que chaque groupe de participants comprenne son rôle et ses responsabilités, ainsi que ceux des autres parties.

UNE TENDANCE CROISSANTE

Un nombre croissant de Canadiennes et de Canadiens font des dons à des fonds orientés par le donateur. Ainsi, au moins 20 000 organismes de bienfaisance canadiens bénéficient d'une aide financière chaque année, et celle-ci a totalisé 1,4 milliard de dollars en 2023. Voici des renseignements à l'intention des donateurs qui envisagent de recourir à cette stratégie.

À qui s'adresse les fonds orientés par les donateurs?

Les FOD peuvent convenir aux personnes qui :

- > souhaitent simplifier leur démarche philanthropique;
- > ont un revenu élevé ou un apport de liquidité au cours d'une année et veulent donner d'une façon fiscalement avantageuse;
- > souhaitent faire participer des membres de leur famille dans la planification philanthropique et le versement de dons;
- > préfèrent faire un don important maintenant, mais décider plus tard des causes à soutenir;
- > planifient un legs philanthropique par le biais de leur succession.

Pourquoi envisager de créer un fonds orienté par le donateur?

Un FOD offre plusieurs avantages au donateur, notamment :

- > Recevoir immédiatement un reçu fiscal pour don de bienfaisance dans l'année du don.
- > La possibilité de choisir parmi une variété d'options de financement : argent comptant, titres cotés en bourse, produit d'une police d'assurance vie et, dans certains cas, actions de société fermées ou cryptomonnaie.
- > Regrouper ses dons et obtenir des rapports périodiques, sans trop de responsabilités administratives ou de gouvernance.

- > Recommander des versements réguliers à n'importe quel organisme de bienfaisance canadien enregistré ou à tout donataire reconnu.
- > Investir les sommes non distribuées et les faire fructifier en vue de faire des dons.
- > Créer un fonds au nom de sa famille et mobiliser ses enfants et petits-enfants dans l'atteinte d'objectifs philanthropiques à long terme.
- > Une plus grande confidentialité comparativement à une fondation privée.

Quand envisager de créer un fonds orienté par le donateur?

Un donateur pourrait vouloir établir un FOD dans les circonstances suivantes :

- > Apport de liquidité : vente d'entreprise, exercice d'options d'achat d'actions ou réception d'un héritage.
- > À l'approche de la fin d'année, pour des raisons de planification fiscale.
- > Pour simplifier ou regrouper des activités philanthropiques.
- > Dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'un plan successoral.
- > Lors de la mise en place d'un programme de dons de bienfaisance pour des employés ou les membres d'une organisation.

FONDATEIONS QUI ADMINISTRENT DES FONDS ORIENTÉS PAR LES DONATEURS

Un FOD peut être établi auprès de différents types d'organismes. Les trois plus courants sont les fondations communautaires, les fondations indépendantes et les fondations d'institutions financières.



Fondations communautaires

- > Organismes basés sur un territoire et ayant une connaissance approfondie des besoins locaux et régionaux.
- > Elles sont souvent choisies par les donateurs souhaitant soutenir des causes locales qui ont des retombées durables sur la collectivité.
- > Elles offrent un accompagnement relationnel élargi pour les versements.



Fondations indépendantes

- > Elles sont créées principalement pour gérer des FOD au nom de particuliers, souvent recommandés par des professionnels du domaine financier.
- > Elles répondent aux besoins d'un large éventail de donateurs, souvent recommandés par des tiers.
- > Elles offrent des options de placement flexibles et un soutien efficace pour les versements.



Fondations d'institutions financières

- > Offertes par l'intermédiaire de réseaux de professionnels associés à de grandes institutions financières ou firmes d'investissement.
- > Généralement intégrées à une relation existante de gestion de patrimoine.
- > Les options de placement varient d'un fonds unique à une gamme de fonds internes.



CHOISIR UN FOURNISSEUR DE FONDS ORIENTÉS PAR LES DONATEURS

Voici quelques éléments à considérer lors du choix d'un fournisseur de FOD :

Contribution minimale : Certains fournisseurs n'exigent aucun montant minimal, tandis que d'autres demandent un don initial d'un montant fixe pour établir et maintenir le fonds.

Frais : Les frais administratifs et les frais de placement sont prélevés à même le fonds, et non directement auprès du donateur. Ils peuvent varier d'une fondation à l'autre.

Type de fonds : La plupart des FOD sont des fonds à épuisement du capital, mais quelques fournisseurs permettent l'établissement de fonds de dotation.

Flexibilité des placements : Les options varient considérablement, et les grands donateurs bénéficient généralement d'une flexibilité accrue. L'investissement à retombées sociales est offert par les grandes fondations communautaires et quelques autres fondations.

Exigences relatives aux versements : Certaines fondations exigent des versements annuels correspondant à au moins 5 % des actifs, et d'autres n'imposent aucun minimum. Plusieurs fondations fixent un montant minimal par versement.

Services de soutien : Le soutien informatif, consultatif et philanthropique varie d'une fondation à l'autre. Il est important que les donateurs évaluent les services offerts et les frais qui y sont associés afin qu'ils correspondent à leurs besoins et objectifs.



REMERCIEMENTS

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce projet en mettant à profit leurs connaissances, leur expertise et leur temps. Nous tenons tout particulièrement à remercier les personnes suivantes, membres du groupe de travail sur les fonds orientés par les donateurs :

NICOLA ELKINS

Fondation Benefaction, coprésidente du groupe de travail sur les FOD

MALCOLM BURROWS

Fondation Aqueduct, coprésident du groupe de travail sur les FOD

KEITH SJÖGREN

Expert-conseil indépendant, qui a dirigé la rédaction du document intitulé *Le pouvoir de la philanthropie : survol des fonds orientés par les donateurs*.

RÉDACTEURS PRINCIPAUX DES QUATRE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

ANEIL GOKHALE

Toronto Foundation

CHRISTINE KANG

Le Fondation CAMH

CATHERINE MUDIE

Fondation Desjardins

MIKE TODD

Transform Philanthropy

Nous tenons également à remercier la Fondation Aqueduct, la Fondation Benefaction, la Fondation Desjardins, Myriad Canada et la Fondation de dons particuliers par l'intermédiaire de la Banque TD pour leur généreux soutien, financier ou en nature, dans le développement de ces ressources.

Pour obtenir la liste complète des membres du groupe de travail sur les FOD, veuillez consulter le document intitulé [Le pouvoir de la philanthropie : survol des fonds orientés par les donateurs](#)